

# Conteneur à débris

**POUR LES RÉSIDENTS DE  
SAINT-BERNARD SEULEMENT**

- ✓ Veuillez déposer les débris autorisés à l'intérieur du conteneur
- ⊖ Aucun débris autorisé provenant de travaux de rénovations majeurs ni d'entrepreneurs en construction



## Matières acceptées

Débris de construction  
Objets encombrants  
(meubles, matériel  
informatique et  
électronique, etc)



## Matières refusées

Peinture, huile,  
nourriture,  
matériaux contaminés  
au plomb ou à l'amiante



**SURVEILLANCE  
24/7**

